



## Colocation et etat des lieux

Par **poukkah**, le **04/03/2016** à **15:33**

Bonjour,

J'ai rejoint une colocation, et nous sommes en train de refaire un bail (pas encore signé) mais nos dossiers sont complets. L'agence n'a pas fait l'état des lieux des sortants et leur a remis la caution. Ils s'en sont rendus compte lorsque nous avons rdv pour faire notre propre état des lieux, mais du coup, l'agence l'a repoussé, nous demandant de nettoyer la maison avant. Les anciens ne se sentent pas impliqués car partis, etc et il me semble que nous n'avons pas à nettoyer la maison avant de faire l'état des lieux!?

Aujourd'hui, nous recevons un recommandé nous accusant (les 4 nouveaux locataires) d'avoir dégradé la maison!! "Vous avez dégradé, vous avez dessiné sur les portes, etes vous des enfants???" Je trouve grossière la manière de nous parler, sachant que l'on vient d'emménager, je ne comprends pas qu'ils puissent songer nous imputer les dégradations..

Comment peut on se défendre?

En vous remerciant du temps que vous pourrez prendre pour nous répondre